

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 JANVIER 1884.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 14 janvier.

M. Raoul Duval rappelle qu'il a déposé
une interpellation relative à l'Extrême-
Orient.

Le président du conseil répond qu'il ac-
cepte la discussion immédiate.

M. Raoul Duval dit que la démission du
général Camponon a produit une vive émo-
tion. Il faut que le gouvernement s'explique,
le Parlement jugera. Il faut savoir où l'on
va, et où on veut aller.

M. Jules Ferry. — La question a été tran-
chée par l'ordre du jour de confiance du 27
novembre, c'est l'occupation de tout le Ton-
kin. Au moment où pour cette occupation
on a demandé au ministre de la guerre les
renforts nécessaires, le général Camponon,
parlons seulement de l'occupation du Del-
ta, s'est retiré.

Nous nous sommes séparés loyalement et
le gouvernement a dû faire appel à un mili-
taire dont l'éloge n'est pas à faire, le gé-
néral Lewal, et qui va vous dire lui-même
que notre mobilisation n'est en rien compromise
par les renforts expédiés au Tonkin.

M. le général Lewal. — Je n'ai jamais sol-
licité le portefeuille de la guerre; si j'avais
voulu être ministre, il y a longtemps que je
le serais. (Rires.) Tant que je serai ministre
de la guerre, la Chambre peut être certaine
que la mobilisation ne sera pas compro-
mise; mais on ne peut abandonner le Ton-
kin, il faut donc se décider à une action
prompte et énergique.

M. Raoul Duval fait observer qu'on ne lui
a pas répondu par des explications catégo-
riques. Il dénonce les responsabilités de la
Chambre qui ne veut rien savoir. Il constate
qu'on a mis à la disposition du gouverne-
ment pour un milliard d'approvisionnement-
s; or, on ne peut disposer de ces ap-
provisionnements qu'à la condition de les
remplacer immédiatement. La loi est for-
melle à cet égard.

L'orateur dépose un ordre du jour expri-
mant le regret que la retraite du ministre de
la guerre n'ait pas été précédée d'explications
entre la Chambre et le gouvernement.

Après quelques explications de M. Mar-
guine sur le rôle de la commission du bud-
get, M. Lockroy prend la parole. Il veut
laisser de côté la question du Tonkin pour
s'informer simplement des motifs qui ont
déterminé la retraite de M. Camponon. Si la
Chambre a témoigné de sa confiance envers
le gouvernement, c'est qu'elle avait lieu de
penser qu'il y avait un complet accord de
vues entre MM. Ferry, Camponon et Peyron;
c'est qu'elle ne pouvait supposer que le
grand homme de guerre, nommé Jules
Ferry, était le seul à vouloir un changement
de politique; c'est qu'elle ne pouvait prévoir
qu'on profiterait de son absence pour ren-
voyer le ministre de la guerre et dégrader le
ministre de la marine.

De deux choses l'une: ou M. Camponon
voulait exécuter l'ordre du jour de la Cham-
bre, et alors pourquoi a-t-il dû se retirer;
ou il ne le voulait pas, et en ce cas pourquoi
ne pas dire comment et dans quelle mesure
il s'opposait à cette exécution? Il faut que le
gouvernement s'explique.

Tous les ministres sont muets.
M. Lepère essaie en vain de délier les lan-
gues ministérielles, mais inutilement.

Il dépose alors un ordre du jour de blâme
ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant l'insuffisance
des explications données par le gouverne-
ment sur les graves incidents qui se sont
produits pendant l'intercession, passe à l'or-
dre du jour. »

Le gouvernement propose l'ordre du jour
pur et simple, crie de son banc M. Jules
Ferry, au milieu des rires ironiques de l'op-
position.

Pour donner satisfaction à cette réclama-
tion modeste, M. le président ouvre le scru-
tin sur l'ordre du jour pur et simple qui, un
instant plus tard, est adopté par 294 voix
contre 234.

Soixante voix de majorité! C'est piètre.
On procède au règlement de l'ordre du

jour des discussions de la Chambre.

Puis il s'agit de fixer le jour de la pro-
chaine séance. Plusieurs voix proposent soit
la date du 27, soit celle du 29.

Cette dernière est repoussée par 264 voix
contre 237; et la seconde est adoptée par
256 voix contre 110.

Et, toute rayonnante de bonheur, la
Chambre se sépare à 4 heures 25 minutes.

LES RATÉS

Et si j'en connais un, je veux être étranglé!

Cette citation a été faite ces jours-ci sur
le mode plaintif par M. Sarcey dans le XIX^e
Siècle. C'est aux délégués sénatoriaux de la
« Ville lumière » s'il vous plaît, que ce dis-
cours s'adresse.

M. Sarcey constate qu'il y a un peu de
tout dans cette marmite de délégués. Un
véritable arlequin. Des avocats — surtout;
— des peintres en tableaux ou en bâtiments,
des serruriers, des quincailliers, des ébé-
nistes, des publicistes, des marchands de
vins. Mais — nous suivons toujours pas à
pas M. Sarcey — ces médecins n'ont pas de
malades, ce qui est heureux pour les mala-
des, ces avocats ne plaident pas, ces pein-
tres ne peignent pas, ces marchands de vins
vendent de tout, excepté du jus de la treille.
Bref, c'est — le mot est écrit tout au long —
le ban et l'arrière-ban des ratés.

Et c'est à ces ratés que le suffrage univer-
sel de la grand'ville, du centre du bon sens,
des arts et des belles manières, abandonne
le recrutement de la première Chambre.
C'est à n'y pas croire, dit M. Sarcey, et il
pleure... et cette douleur le conduit à de
précieux aveux :

« Au temps passé, nous dit-il, ceux qui se
mettaient à la tête de la commune étaient
précisément les chefs des corps de métiers :
ils formaient l'aristocratie du travail. Les
compagnons marchaient à la suite.

» Il n'y a pas un homme sensé aujour-
d'hui qui, voyant la façon dont est composé
le Conseil municipal de Paris, et lisant dans

son journal les résolutions où il s'arrête et
les vœux qu'il émet, ne tremble de tout son
corps à voir le gouvernement de la ville de
Paris en de telles mains. »

Et la pleureuse continue :

« Trouvez-vous dans cette liste un ban-
quier important, un manufacturier de pre-
mier ordre, un grand négociant? Trouvez-
vous un avocat qui ait une surface, un ju-
risconsulte qui ait un nom? Trouvez-vous
(en dehors de Victor Hugo qui n'est plus en
politique qu'un glorieux panache) un seul
nom qui représente toute cette part de l'es-
prit français et de la supériorité pari-
sienne? »

Ces plaintes sont motivées. Mais la logi-
que leur manque. Cette dictature des ratés
ne se cantonne pas uniquement dans Paris.
Elle rayonne sur une bonne partie de la
France depuis quelques années, et les Sarcey
l'ont trouvé bon. C'est cette dictature qui
nous a valu les blancs-seings de guerre et
de budget, les salles du Congrès de Versail-
les rivalisant comme langage et comme te-
nue avec le pavé des Halles, les humiliations
au dehors, la déconsidération et la ruine au
dedans. Et les Sarcey ont trouvé tout cela
superbe.

Il paraît que l'enthousiasme se ralentit.
Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de
ce retour ou de cet essai de retour au bon
sens, et nous souhaitons vivement que les
Sarcey aient été opérés aussi radicalement
au moral chez les Frères de Saint-Jean-de-
Dieu qu'ils l'ont été au point de vue oculai-
re. Seulement qu'ils ne s'étonnent pas
trop que les RATÉS et les borgnes aient régné
et gouverné et règnent et gouvernent encore
pour le malheur de ce pauvre pays qu'ils
ont mis tous leurs soins à transformer en un
pays d'aveugles.

Chronique générale.

Nous qui connaissons M. Paul Bert de
longue date, qui l'avons vu à l'œuvre avan-

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE IV

LA TROISIÈME VICTIME.

La nuit commençait à répandre ses ombres sur
la terre. La forêt était silencieuse, le vent seul
agitait la cime des chênes. C'était l'heure à laquelle
les braconniers de La Flèche, Pierre Huau et Jean
Besson, se rendaient au carrefour de la Mort-au-
Brac.

Au même moment, deux hommes vêtus correc-
tement descendaient d'une petite carriole, et en-
traient dans les bois de Saint-Germain.

L'un tenait sous son bras droit un portefeuille
qui paraissait bourré de papiers. L'autre agitait
dans sa main droite une petite canne de jonc, et
dans sa main gauche tenait une cigarette allumée.

Tous les deux marchaient très-vite et s'entrete-
naient à voix basse :

— Avez-vous remarqué, monsieur Jules, disait
l'un, le coup d'œil qui nous a été lancé par ce
fermier à qui nous proposons une assurance ?

— Oui, monsieur Jacquet, on se défie de nous,
soyons prudents.

— Je crains que notre ruse ne soit éventée déjà
reprit M. Jacquet en lequel nos lecteurs ont déjà
reconnu le bouillant substitut de La Flèche, M.
Benoist.

— Chut! dit Jules en mettant un doigt sur ses
lèvres; ici, les arbres ont des oreilles.

— C'est vrai, je n'y pensais plus.

Le policier se pencha un instant à l'oreille de
M. Benoist :

— Si nous voulons réussir, il faut que nous agis-
sions, que nous parlions, et même que nous pen-
sions tout haut comme si nous étions vraiment des
agents ou inspecteurs de l'Assurance populaire con-
tre l'incendie et la mortalité des animaux.

— Vous avez raison, monsieur Jules. D'ailleurs,
je sais que vous connaissez votre métier.

Et les deux hommes reprirent leur route.

Tout à coup, Jules s'arrêta.

Il croyait avoir vu une ombre au milieu des bois.

Relentissant aussitôt sa marche, le policier dit
tout haut, d'un ton de voix naturel, en s'adressant
à son compagnon de route :

— Et moi, je vous prie qu'il ne sera pas pris!

Le substitut, surpris, regarda fixement le policier.

— De qui parlez-vous ? dit-il.

Jules poussa du coude le substitut :

— Ne disiez-vous pas à l'instant, reprit-il, que
Rouget ne pourrait échapper longtemps ?

— Sans doute, répondit le magistrat qui avait
compris.

— Eh bien, je soutiens, moi, qu'il échappera
longtemps, et je ne vous le cache pas, si je connais-
sais un moyen de le sauver, je l'emploierais !

— Il y en a un.

— Lequel ?

— Procurons-lui un passeport.

— C'est bien vrai. Si je connaissais Rouget, si
je pouvais le voir, parole d'honneur ! je lui procu-
rerai un passeport.

M. Jules appuya fortement sur ces dernières
paroles.

Il crut entendre un léger frôlement derrière lui,
dans les feuilles.

— Vous ne craignez donc pas les gendarmes ?
dit en riant le substitut.

— Non, monsieur l'inspecteur ; je ne les crains
pas. Et comment sauraient-ils que j'aurais procuré
un passeport à Rouget ?

— Ce pauvre Rouget ! dit M. Benoist qui ne
savait comment entretenir cette feinte conversation.

Les deux hommes marchèrent encore quelque
temps en silence.

Le policier lançait à droite et à gauche des

regards perçants. Plus d'une fois, il crut entendre
un bruit de pas sur la fougère ou la mousse, mais
personne ne parut.

— Cela ne mord pas ! pensait-il.

Une autre idée traversait aussi de temps à autre
son esprit :

— Si Rouget nous avait reconnus ! s'il allait, à
un carrefour obscur, tirer sur nous !

Mais il ne voulut pas communiquer cette sinistre
pensée au substitut de La Flèche, pour ne pas
l'effrayer hors de propos.

Il fallait à ces deux hommes un certain courage
pour s'aventurer à cette heure en pleine forêt.

Qu'eussent-ils pensé s'ils avaient su qu'en cette
même nuit les braconniers les plus hardis de la
contrée se réunissaient au carrefour de la Mort-au-
Brac !

Tout à coup, une petite lumière brilla à travers
les taillis. Une clairière s'ouvrait, large et profonde,
à cet endroit.

— Voici une ferme, dit M. Benoist.

— Oui ; je la connais. C'est la Déhellerie. En-
trons-y un instant. J'ai déjà vu le fermier tantôt.

Peut-être se décidera-t-il ce soir à s'assurer.

Les deux hommes firent un coude à gauche et se
dirigèrent vers la ferme.

Le léger bruit qui se faisait derrière eux cessa
au même instant.

Alors, un sourire éclaira le visage du policier.

et après 1870; avant la guerre, officieux servant de la politique bonapartiste dont son père était un des représentants les plus actifs dans l'Yonne; dès la guerre, installé dans les bureaux de la préfecture d'Auxerre, au titre de secrétaire et alors que ses camarades d'âge et de pays se trouvaient sous les drapeaux; et, depuis, habitué de l'antichambre de Gambetta comme il l'avait été avant des salons de la princesse Mathilde, nous ne sommes pas surpris du jugement que la Ligue porte sur lui, à l'occasion de sa révolte au joug ministériel.

M. Paul Bert, écrit le journal de M. Andrieux, « à qui la liberté apparaîtrait vite comme une inutilité d'abord et comme une ennemie ensuite » ! Guitare que la liberté républicaine ! En voilà une nouvelle et bien nette démonstration.

Grand émoi dans le clan gouvernemental et républicain. Le *Cri du Peuple* dénonce la grande conspiration royaliste sur un ton des plus graves et des plus solennels.

Il paraît que dans un banquet qui réunissait au Château-d'Eau les officiers et sous-officiers du 434^e régiment d'infanterie, on a poussé le cri séditieux de : « Vive le roi ! » Les policiers républicains ont même entendu le cri de : « Vive la reine ! »

« Que penser, conclut le *Cri du Peuple*, de cette propagande royaliste établie effrontément dans Paris ? Que penser de ces officiers de la République qui invitent leurs subordonnés à la santé du Roi ?... Nous réclamons une enquête. Il le faut. Et, s'il y a lieu, qu'un exemple sévère soit fait. »

La police républicaine a dû faire l'enquête avec empressement. Elle n'en publie pas les conclusions et pour cause...

Le 434^e régiment d'infanterie fête « les Rois ». Toute la France les fête ce jour-là ; espérons que bientôt toute la France fêtera « le Roi » avec la connivence et à la grande satisfaction, sans nul doute, des représentants de l'ordre public.

La question monarchique préoccupe beaucoup, ce nous semble, certaines cervelles républicaines.

M. Henri Germain a semblé entrevoir l'aurore de la monarchie; M. Paul Bert redoute le mouvement de « réaction » qui succède « au désarroi et au découragement, à l'atonie » du régime républicain.

Le *Rappel* consacre ses deux premières colonnes à la discussion du caractère de la monarchie.

Mon Dieu, nous ne nous plaignons pas de ce que nos adversaires discutent la possibilité, les avantages ou les inconvénients, à leur point de vue, du rétablissement de la Monarchie en France; mais nous aimerions bien ne pas les voir confondre la Monarchie héréditaire, constitutionnelle, avec le troisième Empire, au sujet des alliances surtout; l'Empire démocratique de M. Emile Ollivier était plus voisin, ce nous semble, de la République démocratique que de notre Monarchie nationale !

Que la vie parlementaire reprenne son activité ou qu'il y ait une prolongation de vacances, les travaux des commissions ne chômeront pas. Les commissions du budget et de l'armée vont être convoquées. Au ministère de la guerre on désire ardemment la discussion, en seconde lecture, de la loi sur le recrutement tendant à la réduction du service à trois ans, à la suppression du volontariat et des dispenses. Le général Lewal est partisan des libérations anticipées pour favoriser les hautes études.

CYNISME PRÉFECTORAL.

Le *Français* cite un joli exemple du cynisme d'un préfet appréciant la révision et son but :

« Il y a quelques jours, le préfet de l'un des départements où vont avoir lieu des élections sénatoriales s'entretenait avec des conseillers généraux membres de la commission départementale. Bien que parlant à des conservateurs, M. le préfet n'a pas craint de leur dire : « Avec l'ancienne loi, nous étions battus sans miséricorde; mais nous y avons mis bon ordre. Aujourd'hui, nous sommes assurés de la majorité. » M. le préfet a parlé sans artifice; il est vrai qu'en cela il n'a fait qu'imiter l'exemple donné à la tribune par M. le ministre de l'intérieur. Nous pourrions donner le nom de ce magistrat loquace et le mettre au défi de nous démentir. Nous ne le ferons pas encore; nous attendrons que l'élection ait eu lieu. »

COMMENT SE FABRIQUENT LES LOIS.

Depuis la clôture de la session, le *Journal officiel* promulgue tous les jours de nombreuses lois d'intérêt local. La plupart de ces lois ont trait soit à des constructions onéreuses, soit à des emprunts. Le législateur a voulu, comme on le sait, que les communes fussent protégées contre leurs propres entraînements par le vigilant contrôle des deux Chambres. Mais la réalité répond-elle à la fiction ? Les projets locaux sont-ils vraiment examinés avec une sérieuse attention par les pouvoirs compétents ? Le trait suivant que nous trouvons relaté dans le *Monde* édifiera nos lecteurs :

Le 30 décembre dernier, M. le baron de Ravignan montait à la tribune du Sénat pour déposer, au nom de la 7^e commission d'intérêt local, un rapport sur le projet de loi tendant à modifier les conditions d'un emprunt contracté par la ville de Brest. L'honorable sénateur venait à peine de s'acquitter de cette mission, que les membres du bureau lui faisaient part d'une singulière nouvelle : un rapport identique avait été déposé la veille par l'honorable M. Le Monnier. A quel titre ? Le dossier de l'affaire n'était pas sorti des mains de M. le baron de Ravignan ; le sénateur de la Sarthe n'avait donc pu en prendre connaissance, ni a fortiori déposer des conclusions sur le projet. Qu'avait donc fait M. Le Monnier ? Emporté par

son zèle, le sénateur ministériel ne s'était même pas donné la peine de jeter les yeux sur le projet et avait invité ses collègues à l'adopter, comme lui, sans le lire. »

Voilà de quelle façon s'exerce le contrôle législatif sur les affaires communales : les rapporteurs approuvent tout à l'aveuglette et les majorités lèvent la main sans seulement savoir de quoi il retourne.

L'EXPOSITION DE 1889.

La nouvelle sous-commission de l'Exposition de 1889, dite sous-commission du Palais, a tenu avant-hier séance au ministère de l'agriculture.

Bien que la commission consultative, seule, soit appelée à se prononcer définitivement sur les questions à l'étude, on peut considérer, dès maintenant, comme tranchées les questions suivantes :

1. Désaffectation et cession définitive du Champ-de-Mars, ce qui permettra de construire, à cet endroit, un palais destiné à être conservé après l'Exposition.

2. Abandon, pour le moment, de tout projet de déplacement de l'Ecole militaire ;

3. Ajournement du projet de suppression des fortifications.

Dans la réunion de mardi, M. Alphand a exposé à grandes lignes un projet de construction d'un immense palais, où l'on pourrait centraliser le noyau de l'Exposition.

M. Antonin Proust, de son côté, a longuement parlé en faveur du projet consistant à installer l'Exposition dans une série de constructions isolées, mais toutes réunies dans une seule enceinte.

La sous-commission s'est ajournée à samedi prochain.

ÉTRANGER

CHINE. — Londres. — Le *North China Daily News* annonce qu'il est beaucoup parlé dans les cercles officiels chinois des nouvelles arrivées de Wuchang. On a remarqué, paraît-il, une grande animation parmi les sectes séditionnaires. On ajoute que les sociétés secrètes n'attendent qu'une occasion propice pour frapper un coup décisif. Ce qui paraît justifier les soupçons est l'arrivée à l'armée d'un grand nombre d'individus que l'on sait appartenir à ces sociétés secrètes. Leur but apparent et avoué est de combattre les Français, mais on ne doute pas qu'au premier signal ils ne tournent casaque en assassinant leurs chefs.

L'une des sociétés dont nous parlons s'appelle le Kuo-Hoi ou « bande de patriotes » ; son mot de ralliement est « Etat », mais l'Etat débarrassé de la dynastie Manchu. Les autorités ont surnommé cette association Kussei, autrement dit « voleurs et charlatans », ou encore « bandits hableurs. »

— Bonjour, bonjour, messieurs, répondit maître Hevret, sans se lever, en ôtant à demi son bonnet de coton.

Maître Hevret, la cuiller en main, regarda un instant les deux étrangers, sans rien dire. Leur mine ne lui plut pas. Elle s'abaissa de nouveau en faisant une petite moue, et recommença à verser le bouillon sur le pain.

— Qu'est-ce qu'ils viennent faire chez nous, à cette heure, ces gens-là ? pensait la défiant pay-sanne.

M. Jules et le substitut virent bien que leur arrivée n'amena pas la joie à la Déhalerie. Mais leur seul but était de tromper le braconnier qui guettait dans la cour et peut-être écoutait aux portes.

— Avez-vous changé d'avis depuis tantôt ? demanda hardiment le policier en prenant une chaise qu'on ne lui offrait pas, et en en passant une à tre au magistrat.

— A quel sujet ? répondit maître Hevret.

— Au sujet de l'assurance, reprit M. Benoist, pour dire quelque chose.

— Justement, dit à son tour M. Jules, voici M. l'inspecteur de la Compagnie qui fait une tournée dans le canton. C'est une bonne fortune. Profitez-en. Je lui ai parlé de vous. Il sait que vous êtes un des plus gros métayers de la commune, et il va vous faire des propositions très-avantageuses... Mais vous ne le direz à personne.

C'est pour vous seuls, ajouta-t-il en abaissant la voix.

— Oui, reprit M. Benoist. Pour cinq francs, à forfait, j'assure tout : les meubles, les barges, les bestiaux.

— Cinq francs par an ? demanda maître Hevret avec défiance.

M. Benoist avait été trop vite. Cette façon d'assurer toute une ferme pour cinq francs de prime, du premier coup, avait jeté la méfiance parmi tous les hôtes de la ferme.

— Il y a quelque chose là-dessous ? pensait le père Hevret.

— Cela doit être une bien pauvre Compagnie d'assurances ! se disait la fermière en apportant la soupe trempée sur la table.

— On veut nous fourrer dedans, murmurait le fils Hevret, dont le caractère était rude et cassant.

Et il ajouta, en trempant sa cuiller dans la soupe :

— Mon père ne veut pas s'assurer : c'est inutile. Il n'y a rien à faire pour vous à la Déhalerie.

Le policier comprit la faute qui venait d'être commise par le substitut. Il lança un coup d'œil à son voisin, et se leva :

— Eh bien, dit-il, vous vous déciderez peut-être demain.

— N'y comptez pas, reprit maître Hevret.

— Allons, monsieur Jacquet, dit Jules en se dirigeant vers la porte et en l'ouvrant toute grande,

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 janvier. Les événements du Cambodge sèment à tort ou à raison le désarroi sur le marché.

Les cours des rentes françaises sont ramené en arrière, s'inscrivent : le 3 0/0 à 79.32, l'amortissable est à 81.55, le 4 1/2 à 109.62.

Au milieu de la faiblesse générale, les actions du Crédit Foncier ont une allure tout à fait satisfaisante, et ne s'éloignent pas de leurs prix d'hier à 1,322 fr.

Signalons également la fermeté des obligations de cette société.

Les actions de la Banque d'Escompte se demandent à 548, excellent cours d'achat pour l'épargne en quête de placement d'avenir.

La Générale est fermée à 481 fr. Les actions Rio-Tinto émises par cette société ont une bonne allure à 348 fr.

Sur les Chemins Méridionaux, les transactions sont très-actives à 600 fr.

Le cours de 535 a été coté sur le Crédit Lyonnais, il faut en profiter pour réaliser au plus vite, car cette hausse est factice.

Les actions du 5 0/0 italien ont perdu un peu de terrain à 97.10. Cette faiblesse ne peut se prolonger, ce fonds d'Etat doit atteindre le pair à bref délai.

Le Comptoir d'Escompte se tient à 990 fr. L'action Panama est plus lourde à 480.

Le Suez tombe à 1,838 sous le poids des offres. Parmi les Chemins français, signalons la faiblesse du Lyon à 1,247, et celle du Nord à 1,635.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La neige a repris de plus belle la nuit dernière. Ce matin, la couche a atteint une hauteur de 15 à 20 centimètres.

Le thermomètre est descendu à 2 degrés au-dessous de zéro.

TEMPÉRATURE. — Un changement important s'est produit hier. Les fortes pressions de Russie s'étendent sur tout le nord de l'Europe, tandis que le baromètre baisse rapidement sur nos côtes ouest; celles-ci sont donc directement menacées par les bourrasques.

La température descend sur tout l'ouest de l'Europe. La ligne des gelées passe en Bretagne et par Biarritz. Elle longe ensuite le sud de la Provence où l'on signale de la neige. Le froid se fait sentir jusqu'en Algérie.

En France, le temps reste à la neige et au froid dans le nord et l'est, tandis que des pluies et une hausse de température sont probables dans le sud.

A Paris, il a constamment neigé depuis avant-hier.

Le *Journal officiel* a donné la liste des corps pour lesquels les engagements volontaires sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps, pendant l'année 1885.

La 5^e compagnie de cavaliers de remonte (pour l'atelier d'arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie), recevra 13 hommes, dont 4 ouvriers en bois (menuisiers, charpentiers ou charrons) 6 ouvriers en fer (4

il est temps de partir. Voici la nuit qui vient, et si nous voulons rencontrer Rouget, il ne faut pas perdre une minute.

— Très-bien, fit le prétendu M. Jacquet en mettant sous le bras son gros portefeuille; je vous suis.

Un vil mouvement de curiosité s'était manifesté parmi les hôtes de la Déhalerie au moment où le fin policier avait parlé du braconnier. La mère Hevret se redressa subitement : les deux hommes se regardèrent avec surprise et le fils jeta un coup d'œil à la cheminée pour s'assurer que son fusil était toujours à sa place. La jeune fille ne put garder le silence, et, tout en mangeant la soupe :

— Vous le connaissez donc, Rouget ? fit-elle.

Le policier eut un sourire imperceptible. Il avait à ce moment la main sur le loquet de la porte basse, mais ils'arrêta brusquement, et parlant haut, de façon à être entendu de l'extrémité de la cour :

— Nous ne le connaissons encore que de réputation, dit-il, mais nous sommes pour lui à cause de son courage; nous avons pitié de lui et nous le cherchons pour lui remettre un certain papier...

— Qui lui ferait plaisir, ajouta M. Benoist, en simulat un petit rire.

— Ah ! fit simplement le père Hevret, craignant à tout instant de compromettre son ami ou de se compromettre lui-même.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

— Il nous suivait, dit-il à voix basse au substitut.

— Rouget !

— Oui, il était derrière le talus du sentier, à deux pas de nous.

— Courons à lui.

— Non ! non ! entrons à la ferme.

— Il va fuir.

— Il n'y a pas de danger ! Il est alléché par l'idée du passeport, et voudra savoir à quoi s'en tenir. La nuit n'est pas encore assez noire pour qu'il ose se montrer, mais nous le retrouverons à la sortie de la ferme.

— J'ai peur qu'il ne se défile de nous.

— Peut-être; c'est justement pour cela qu'il faut entrer à la ferme et parler d'assurances.

— Parlez vous-même, fit M. Benoist en frappant à la porte.

— Entrez ! dit une forte voix.

Le substitut de La Flèche ouvrit la porte et entra, le sourire aux lèvres, suivi de son compagnon qui, d'un coup d'œil, observait le logis.

Maître Hevret allait se mettre à table pour souper. Son fils était déjà assis sur le banc, près de sa sœur aînée, jeune fille un peu hors d'âge.

La mère trempait la soupe, dans le large foyer de la cheminée.

— Bonjour la compagnie, se hâta de dire M. Jules, rondement, pour briser la glace, et donner confiance à ces braves gens.

serruriers-ajusteurs, 4 forger, 4 chaudronnier-ferblantier) et 3 selliers.

LA CLASSE 1884.

Les opérations du tirage au sort pour le contingent de 1884 vont avoir lieu incessamment. Elles seront suivies de près de celles relatives à la révision. Nous tenons de bonne source que le général Lewal va adresser aux membres des conseils de révision des instructions leur enjoignant de se montrer excessivement sévères dans l'octroi des dispenses aux jeunes gens de la classe de 1884, afin d'augmenter le nombre des hommes qui seront incorporés. Cette rigueur est la conséquence de l'expédition du Tonkin.

Le ministre de la guerre compte, en effet, sur cette augmentation du contingent de la classe 1884 pour combler les vides créés dans les régiments par le départ des volontaires pour l'Extrême-Orient, et pour atténuer ainsi les inconvénients que pourrait avoir, pour le système général de notre mobilisation, l'envoi de nouveaux renforts.

INCIDENT D'AUDIENCE AU TRIBUNAL DE SAUMUR.

On écrit de Saumur à la *Petite France* de Tours :

A l'audience de vendredi dernier, pendant que le procureur de la République développait un réquisitoire, le père du prévenu interrompit bruyamment en s'écriant du fond de la salle, d'une voix avinée : *C'est pas vrai !*

— Qui est-ce qui interrompt ? demanda M. Peyssonnié.

— C'est le père Duvergé ! lui fut-il répondu.

— Ah ! c'est cet ivrogne ! Gendarmes, conduisez-le au violon !

Trois heures après, au moment où, sur l'ordre de M. le procureur, on le mettait en liberté, le père Duvergé, s'adressant au gendarme :

— Je regrette, dit-il, d'avoir dit au procureur que c'était pas vrai ; j'avais pas compris, parce que j'avais bu un petit coup.

Nous avons appris, en outre, que le père Duvergé alla le lendemain présenter ses excuses à M. Peyssonnié, au parquet, et qu'après s'être répandu en politesses de toutes sortes et avoir obtenu l'assurance qu'il ne serait pas poursuivi, il remercia le procureur avec effusion et finit par lui prendre la main en disant :

— Eh ben ! M'sieu le procureur, vous êtes un ami, vous avez un bon physique. Si vous voulez sorti avec moi, j'vas vous offrir un p'tit verre de cassi.

M. Peyssonnié a repoussé poliment l'offre du bonhomme, mais il a ri de tout son cœur.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES. — Toute personne qui a eu, pendant l'année 1884, ou qui a encore une maison ou portion de maison vacante, est fondée à faire une demande en remise de l'impôt qu'elle a payé.

L'Élection de Vihiers.

L'échec subi dimanche dernier par M. Peton dans le canton de Vihiers est d'autant plus dur pour la coterie opportuniste qu'elle y comptait moins. Trois fois depuis six mois le suffrage universel a été consulté dans ce canton. Les deux premiers votes avaient été favorables à nos adversaires qui se croyaient absolument sûrs de la position. Mais voilà qu'en fin de compte la victoire revient sous nos drapeaux et que nous avons reconquis le terrain perdu avec une belle majorité de 550 voix.

Est-ce à dire que le canton de Vihiers était sérieusement passé à la République ? Nullement. Les électeurs ne se sont point déjugés ainsi à quelques semaines d'intervalle. Ce serait leur faire injure que de les comparer à la majorité de la Chambre et du Sénat. On avait surpris leur bonne foi ; ils se sont noblement vengés en montrant qu'ils n'étaient point dupes des candidats à l'allure peu franche.

Si M. Mary a conquis coup sur coup le siège de conseiller d'arrondissement, puis celui de conseiller général, c'est qu'il s'était bien gardé de s'afficher comme républicain durant la période électorale. Le *Patriote* lui donnait ce qualificatif, il est vrai, mais les placards et les bulletins du maire de Vihiers ne portaient point cette mention, preuve incontestable qu'on n'avait guère confiance dans le prestige de la République pour influencer les électeurs. Malgré cette ruse, quand il s'est trouvé en face d'un concurrent sérieux, M. Mary a triomphé de 50 voix seulement. C'était peu flatteur. Encore quelle pression n'a-t-il pas fallu exercer dans toutes les communes pour arriver à un si maigre résultat !

Cependant M. Peton fondait tout son espoir sur l'habileté de cette tactique. Pendant que le *Patriote* le proclamait bien haut républicain résolu, M. Peton avait gardé en poche cette épithète, passée de mode dans le pays, et s'offrait simplement au public comme candidat.

Instruit par les précédents scrutins, M. le docteur Godard sut bien déjouer cette méchante ruse. Immédiatement il se porta comme adversaire implacable d'une République qui nous accable d'impôts et ruine l'agriculture. Les électeurs avertis comprirent qu'à l'exemple de M. Mary, M. Peton, le candidat tout court, se montrerait hardiment républicain après le succès. Déjà deux fois dupes d'une supercherie semblable, ils ne s'y sont pas laissés reprendre. Par 2,460 suffrages contre 1,648 ils ont nommé M. Godard conseiller d'arrondissement. La défaite est décisive, car elle atteint aussi bien M. Mary que M. Peton. C'est un véritable scrutin de protestation contre les deux précédents. M. Mary le sent parfaitement dès aujourd'hui, il le sentira encore mieux dans dix-huit mois. Il peut être assuré qu'à cette époque ses électeurs le jugeront mûr pour la retraite.

Que les adversaires du régime actuel acceptent donc le scrutin de dimanche dernier comme le meilleur pronostic pour celui plus

important du 25 janvier. L'ère des succès électoraux s'ouvre bien pour nous avec l'année nouvelle. Nous avons le plus ferme espoir que ces succès s'accroîtront de plus en plus jusqu'à un triomphe complet. Les renseignements qui nous arrivent de toutes parts nous en sont un gage certain.

François DELAHAYE.
(Journal de Maine-et-Loire.)

M. Godard a obtenu la majorité dans 14 communes sur les 19 dont se compose le canton.

Il est vrai que, le 24 décembre, M. Mary n'avait eu la majorité que dans 9 communes.

ANGERS.

Au théâtre du Cirque, dimanche soir, un décor s'est détaché du cintre et est tombé sur la tête de M^{lle} Léontine Rézeau qui a été légèrement blessée. M^{lle} Rézeau s'est évanouie et a été prise d'une abondante hémorragie. Après quelques soins qui lui ont été donnés par M. le docteur Lieutaud, elle a pu continuer son rôle.

A 11 heures 1/2, au même théâtre, M^{lle} Eugénie Barreau, figurante, est tombée de sa hauteur sur la scène et s'est fortement contusionnée à la tête. Transportée chez le concierge du théâtre, quelques soins l'ont rapidement fait revenir à elle. Son état ne présente aucune gravité. (*Petit Courrier.*)

NANTES.

Démission de M. Colombel. — Un incident fort grave s'est produit mardi au Conseil municipal de Nantes.

A peine M. le Maire avait pris place au fauteuil, qu'il s'est levé, et est sorti précipitamment. Alors des explications très-vives et très-rentissantes ont été échangées dans la chambre voisine de la salle du Conseil. M. le Maire est rentré ensuite et a procédé à l'appel nominal. Aussitôt après il s'est levé derechef, en déclarant que, pour des motifs qu'il ne pouvait faire connaître, il donnait sa démission de maire et de membre du Conseil municipal.

M. Étienne, adjoint, a fait la même déclaration.

Sur ce, MM. Catta, Guibourg et Girardeau ont insisté avec énergie, afin que la cause d'une détermination si sérieuse et si subite fût révélée au Conseil ; M. Colombel s'y est refusé.

« Vous ouvrez le champ à toutes les hypothèses », a dit M. de la Laurencie.

« A toutes les hypothèses », a répondu M. Colombel.

M. Normand ayant prétendu alors qu'il fallait lever la séance, et comme on lui objectait qu'il avait seulement le droit d'en faire la proposition, il est sorti à son tour, suivi de quelques membres du Conseil.

Quand ce tumulte a été un peu calmé, M. Le Romain a fait observer qu'il importait avant tout de sauvegarder la dignité du Conseil.

« On peut battre en retraite, a-t-il dit, on ne doit jamais être en déroute. Régulière-

ment convoqués, régulièrement en séance, nous devons procéder régulièrement ; M. Cuny, seul membre de l'Administration présent, a légalement la présidence ; il y a donc lieu à élire un secrétaire et à voter ensuite sur la proposition qui vient d'être faite. »

M. Labbé a été alors nommé secrétaire, et, après un vote conforme, la séance levée, au milieu d'une agitation difficile à décrire.

On assure, dit l'*Espérance du Peuple*, que la cause de la démission de M. Colombel serait la suivante :

M. Giraud-Mangin convoitait la place de receveur municipal et M. Colombel avait inscrit son nom en tête de la liste des candidats. Mais les comités républicains ont enjoint à M. Colombel de rayer le nom de M. Giraud. Forcé de subir les injonctions des *Sabots d'amour*, M. Colombel s'est révolté, et a donné sa double démission de maire et de conseiller.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, à Saumur. — *Morue d'Islande extra-blanche*, 0,60 c. le 1/2 kil. ; par *Morue entière*, 0,55 c. — Sous peu de jours, arrivage de *Harengs hollandais*.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 12 janvier 1885,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes, et 4 tableaux, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique d'Ambroise THOMAS.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 15 janvier.

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique de Thomas.

Samedi 17 janvier.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, musique d'Audran.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

71 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

« Je n'aime point la danse, mais je cédaï aux instantes sollicitations du duc en ouvrant le bal avec le chevalier Natali. L'orchestre, à la demande de la comtesse, qui sait que je ne suis pas sûre des figures italiennes, a joué un quadrille français. Après ce quadrille, exécuté si lentement que je n'eus qu'à marcher en mesure, je me promenais par le bal, soit avec mon père, soit avec le duc, soit avec mes cousins et cousines Lucia et Valence Mondolfo.

« Au souper, le chevalier, mon cavalier servente, me servit.

« Le lendemain, j'ai fait des visites ; j'en ai compté plus de soixante. Le roi a voulu me voir. Je l'ai trouvé, comme il en a la réputation, d'une urbanité et d'une affabilité exquises.

« Comte, a-t-il dit à mon père, nous sommes heureux de votre bonheur.

« Désormais du monde, me voilà emportée dans son courant de plaisirs et d'agitation. Quelle vie découverte, fébrile, me mènera-t-elle ! Toujours des fêtes, des concerts, des promenades, des visites ; peu de calme, point de travail de main. La comtesse et ma

tante n'ont jamais touché à une aiguille ; leur occupation consiste à discuter longuement la composition d'une coiffure, la disposition d'une toilette, lire des romans et arrêter qu'elles iront à la cour ou à la ville, en soirée ou au théâtre et y aller.

« On pourrait penser que, si les pauvres gagnent leur pain à la sueur de leur front, les riches, par la même condamnation, sont obligés de dépenser leur argent aussi péniblement ; cette existence tourmentée laisse plus qu'elle n'amuse.

« Je suis déjà blasée de vanité et de luxe. Il est des heures où je soupire après le travail et la paix, il est des jours où je rêve doublement à Langadec. Oh ! mes champs, oh ! mon passé si tranquille, que je vous regrette et que je vous espère !... Que reste-t-il au fond du cœur de ces triomphes et de ces divertissements perpétuels ? une mélancolie, un profond ennui... N'est-il par triste plutôt de sacrifier les douces joies du foyer au monde ?

« Chère maman Madeleine, je vous l'ai écrit, au château et à l'hôtel, on ne vit que pour la société ; la société est tout, la famille peu de chose. Rarement je vois mon père ; sa charge à la cour et la politique l'absorbent ; lady Haberdal est repartie pour Londres, ma belle-mère ne me mande guère près d'elle qu'au salon, et lorsqu'elle reçoit. Parfois, cependant, elle vient chez moi, s'informer de ma santé quand de la journée je ne descends pas.

« Dernièrement, elle m'a fait présent d'un che-

val andaloux. L'équitation m'effraie, j'ai peur à cheval, je crois toujours que la bête s'emporte, qu'elle prend le mors aux dents, que je vais tomber ; aussi ne deviendrai-je jamais habile écuyère, cet exercice demandant une hardiesse et un mépris du danger que la meilleure volonté de les acquérir ne saurait me donner. J'essayai de le persuader à la comtesse. — Je veux que vous montiez, vous monterez, me répondit-elle. Son « je le veux » n'admettait pas de réplique, j'obéis. J'allais revêtir un habit, je me rendis au jardin.

« Un écuyer attaché à ma maison avait emmené la bête dans l'allée des magnolias, un groom tenait la bride ; admirablement dressée, je n'avais rien à craindre d'elle. J'écoutais néanmoins le chevalier, qui s'était proposé de m'enseigner l'art de l'équitation, avec un tremblement inquiet. Les principes retenus, il baissa la main afin que j'y pusse poser le pied : je le retirai, la peur était plus forte que ma volonté. Il insista, je me défendis, je ne pouvais me décider à le lui abandonner.

« La comtesse, impatiente du manège, et ne concevant pas, elle qui dompte de fougueux pur sang anglais, que l'on craigne un cheval doux comme un mouton privé, se railla de ma pusillanimité. — Enlevez la contessina et mettez-la en selle ! commanda-t-elle soudain à l'écuyer. L'écuyer s'approcha ; mais le chevalier mit un genou en terre, me murmura des paroles encourageant à la con-

fiance, et me forçant d'appuyer le pied en même temps que je touchais l'encolure de la bête il se releva lentement, lentement, si bien que j'étais en selle sans m'en être aperçue. — Oh ! tenez-moi, tenez-moi, lui criai-je.

« — Je veille sur vous ; avant qu'il vous arrive accident, je serais tué, m'assura-t-il.

« — Commencez-vous à ne plus craindre ? me dit-il, quand nous eûmes fait cinq ou six tours d'allées.

« — Un peu moins, mais pas beaucoup, Andréa, lui répondis-je.

« Nous nous appelons par nos noms de baptême. Entre cousin et cousine, cette familiarité est très-naturelle, le lien de parenté l'autorise. Mon père et le duc nous l'ont permise.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Des amis dînent dans l'auberge d'un village, où l'un d'eux est allé souvent, cet été, dans son phéa-ton :

— Encore un peu de bourgogne ?
— Non, merci.
— Il est bon.
— Oui, mais il me coûte chaque fois 150 francs de réparation de voiture, au retour.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de saisie immobilière

D'UNE MAISON D'HABITATION

ET D'UN

MORCEAU DE TERRE

Situés à Gâtines, commune du Voide

Appartenant aux époux GUIBERT.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi quatorze février mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de : 1° demoiselle Renée Thomas ; 2° demoiselle Françoise Thomas, toutes deux sans profession, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois et agissant au nom et comme légataires en toute propriété de M. Jacques Thomas, leur frère décédé, en son vivant instituteur à Saint-Hilaire-du-Bois, aux termes de son testament reçu par M^e TAHER, notaire à Vihiers, en date du six septembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, Ayant pour avoué constitué M^e Charles - Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 42.

Il sera procédé, le samedi quatorze février mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

1° Une maison d'habitation, située à Gâtines, commune du Voide, arrondissement de Saumur, composée : au rez-de-chaussée, d'une chambre à feu et d'une chambre froide ; — au-dessus, grenier. Ladite maison éclairée sur la rue par deux portes et une croisée, d'une buanderie et toits à porcs au levant de la maison ; d'une écurie avec petit toit servant de cellier, au couchant de ladite maison ; une cour ou aire attenante auxdits bâtiments et au couchant ;

2° Un morceau de terre, situé audit lieu de Gâtines, commune du Voide, dont la moitié est plantée en vignes et l'autre moitié en jardin ;

Le tout en un seul tenant, d'une contenance de douze ares quatre-vingt-dix centiares ;

Porté au plan cadastral de ladite

commune du Voide, n° 37 et 38 de la section A ;

Joignant au nord Brunel, au midi un chemin, au couchant les héritiers Gordier et au levant Brunel.

Le tout en un seul lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête des demoiselles Renée et Françoise Thomas, ès-dites qualités, sur le sieur Joseph Guibert, cultivateur, demeurant ci-devant à Gâtines, commune du Voide, et actuellement à Cbemillé ; et sur la dame Louise Pauleau, son épouse, suivant procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, en date du quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi ;

Ce procès-verbal de saisie a été signifié et dénoncé aux époux Guibert, suivant exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi ;

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 37, n° 20 et 21 ;

Par exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, sommations ont été faites aux sieurs Guibert et à la dame Pauleau, son épouse, parties saisies, et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles de prendre communication du cahier des charges déposé au greff du Tribunal civil de Saumur.

Copie de ces exploits a été dénoncée à M. le Procureur de la République, conformément à l'art. 692, C. pr. c., suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur les quatre et douze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir, avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2° Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le samedi 17 janvier 1885, à 1 heure après midi.

A Saumur, place de la Bilange :

- 1° D'un cheval gris moucheté ;
- 2° D'une jument baie cerise ;
- 3° D'un phaéton ;
- 4° D'un fourgon de voyageur ;
- Et 5° de trois harnais simples ;

Dépendant de la faillite de M. SEMSIER, négociant mercier à Saumur, et à la requête de M. BONNEAU, ancien greffier, syndic de ladite faillite.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

(48)

VENTE

DE

VIEUX MATÉRIAUX

Provenant de la démolition de la maison, rue Beaurepaire, pour la percée de la rue Gambetta.

Croisées, persiennes, contrevents, portes, placards, parquet sapin du Nord, parquet en chêne, lambris, escalier, rateur d'écurie, mangeoire, baffleurs, cheminées en marbre, carreaux, briques, pierres dures, balcon, bois, etc.

Prix très-modérés.

S'adresser chez M. MENIER-GUÉRET, fabricant d'agrafes pour couvertures, rue de Lorraine, 20, Saumur.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Et Rouennerie

Situé à LA BREILLE.

S'adresser à M. ESNAULT, à la Breille. (40)

A VENDRE

UN

CHEVAL

11 ans,

Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE SÉRIEUSE demande à être femme de confiance dans une maison bourgeoise ou dans le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

UNE GLACIÈRE

Cubant 90 mètres environ.

S'adresser à M. MÉR, rue de Bordeaux, 4. (29)

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (11)

ON DEMANDE un bon cocher.

S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (12)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Thés

CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ON NE TOUSSE PLUS

si on sucède Bonbons Gramont ou Goudrons, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour les imiter, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Bégisettes, Fin et Codéine, etc. — Les Bonbons de D^r Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. Prix : la Boîte, 75 centimes. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la signature de D^r GRAMONT.

A Saumur, pharm^e GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharm^{ies}.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	79 85	79 30	Est	700	787 50	Obligations.			Gaz parisien	616 25	517
3 % amortissable	81 85	81 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1248 75	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	516	Est	375 25	375 25
3 % (nouveau)			Midi	1160	1161 25	— 1865, 4 %	524 75	524 75	Midi	374	374 25
4 1/2 %	105 90	105 55	Nord	1633 75	1633 75	— 1869, 3 %	407	406	Nord	394	395
4 1/2 % (nouveau)	109 60	109 55	Orléans	1342 50	1347 50	— 1871, 8 %	392	391 50	Orléans	378	378
Obligations du Trésor	504	505	Ouest	855	855	— 1875, 4 %	518	515 25	Ouest	374	374 75
Banque de France	5110	5125	Compagnie parisienne du Gaz	1260	1256 25	— 1876, 4 %	514	515	Paris-Lyon-Méditerranée	374	376 25
Société Générale	480	481 25	Canal de Suez	1845	1835	Bons de liquid. Ville de Paris	523	522	Paris-Bourbonnais	378 25	378
Comptoir d'escompte	990	985	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligations communales 1879	455	455	Canal de Suez	570	570
Crédit Lyonnais	530	530				Obligat. foncières 1879 3 %	446	447			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1923 75	1921 25				Obligat. foncières 1883 3 %	357	367			
Crédit mobilier	270	270									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
3 — 32 — express.	
7 — 15 — omnibus.	
10 — 36 — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — omnibus.	
9 — 37 — express.	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 —	
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)	
10 — 24 — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 33	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02		2 11		8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07			4 37	
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 58
Arçay	7 50	2 52	9 18
Loudun	8 42	3 30	10 28
Montreuil	9 24	4 31	11 7